



Terrain en emplacement réservé

Par **Nicolas_ca58**, le **30/11/2012 à 16:00**

Bonjour,

Je suis installé dans une maison d'habitation (construite il y a 4 ans) depuis 1 ans sur un terrain de 1500 m² (situé dans le bourg). Nous venons d'apprendre que la commune a pour intention de placer 800m² de notre terrain en emplacement réservé (réserve publique pour une extension de l'école publique), dans le cadre de la révision du PLU. Notre terrain était jusqu'à présent en espace boisé classé. Je souhaite savoir quel sont nos choix pour garder l'entièreté de notre terrain en sachant que la commune a institué un droit de préemption urbain au cas ou nous voudrions vendre notre bien.

Merci d'avance pour vos conseils